

## **MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN FORMATION INITIALE EN LICENCE PROFESSIONNELLE**

### **Les inscriptions sur le web démarrent le 13 juillet pour les LICENCES**

Vous êtes admis dans l'une des formations de l'IUT de THIONVILLE-YUTZ.

Et vous avez acceptez la formation proposée.

Afin de finaliser votre admission définitive, et dès que vous avez connaissance de **votre réussite bac + 2** :

### **LES ETUDIANTS N'AYANT JAMAIS ETE A L'UNIVERSITE DE LORRAINE (Étudiants dans le supérieur hors université de Lorraine)**

**Etape 1 : Connectez vous au Portail MesServicesEtudiants :**

**<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>**

**Allez dans la rubrique Contribution Vie Etudiante et de Campus et suivez le guide. En fonction de votre situation (boursier du CROUS ou non) vous devrez vous acquitter de la cotisation d'un montant de 90 euros payable en ligne. Attention, notez bien le numéro de certificat qui vous sera attribué. Ce numéro de certificat est attribué à tous les futurs étudiants qu'ils soient boursiers ou non. Il vous sera demandé pour vous inscrire à l'université**

**Etape 2 : CHOISIR INSCRIPTION**

**<https://inscriptions.univ-lorraine.fr/> pour les nouveaux étudiants (hors Université Lorraine) METTRE EC suivi de votre numéro de candidat**

**<https://reinscriptions.univ-lorraine.fr> pour étudiants de l'université de Lorraine  
METTRE VOTRE NUMERO D'ETUDIANT UL**

**ATTENTION**, tous les nouveaux étudiants de l'université de Lorraine doivent avoir validé leur compte SESAME avant de pouvoir se connecter sur PJ DEMATERIALISEES

**<https://sesame.univ-lorraine.fr/> ACTIVER MON COMPTE**

**Pièces justificatives dématérialisées à mettre en ligne, à avoir en votre possession lors de votre inscription**

**Téléchargez vos pièces sur le site suivant : <https://dematpj.univ-lorraine.fr>** copie de la pièce d'identité

photo (pour établir votre nouvelle carte étudiant si pas UL sinon venir avec votre carte à la rentrée)  
copie du relevé de notes du baccalauréat et du relevé de notes de BAC + 2  
copie assurance responsabilité civile de l'année 2018-2019



**IMPORTANT**

**NB : l'inscription ne devient définitive qu'au moment du paiement des droits d'inscription, et de la mise à jour au service scolarité. Le montant des droits est fixé annuellement par arrêté ministériel (les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de ces droits (montant fixé annuellement)).**

Le service scolarité se tient à votre disposition en cas de problème : [iutty-scolarite-contact@univ-lorraine.fr](mailto:iutty-scolarite-contact@univ-lorraine.fr)

Les places devenues vacantes seront attribuées au fur et à mesure aux candidats des listes complémentaires qui auront confirmé leur maintien. L'information concernant les admissions sera communiquée aux candidats sur le site internet. Vous devez donc vous connecter régulièrement pour suivre l'évolution de votre candidature SUR ECANDIDAT .



**IMPORTANT**

**LE SERVICE SCOLARITE EST FERME DU 21/07/2018 AU 26/08/2018**

**N'envoyer aucun chèque pendant les fermetures**

**DANS LE CAS OU VOUS NE PAYEZ PAS PAR CARTE BANCAIRE EN LIGNE**

**Vous devez impérativement envoyer un chèque du montant de l'inscription demandée à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Lorraine et l'envoyer à :**

**(Nous ne pouvons pas valider votre inscription sans paiement)**

**IUT THIONVILLE YUTZ  
ESPACE CORMONTAIGNE  
SERVICE SCOLARITE  
57970 YUTZ**

**Nous pourrons alors finaliser votre inscription**

**EN CAS DE SOUCI CONTACTER LE SERVICE SCOLARITE AU 03 72 74 98.08 ou 09  
[iutty-scolarite-contact@univ-lorraine.fr](mailto:iutty-scolarite-contact@univ-lorraine.fr)**

**les cartes étudiants pour les nouveaux seront remises à la rentrée**